

SÉANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 10 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Loïc TAPISSIER, Frédéric LANGLOIS,
Jean-François GOMEZ, Sylvain CUYER (arrivé au second point « compte adm 2019 assainissement M49 »),
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Isabelle DESHAYES (arrivée pour l'affectation du résultat),
Sophie CHAUMEIL.

Absents excusés : M. Philippe PICQUE (donne pouvoir à Mme Sophie FOUCAULT),
Mme Isabelle POSTEL.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – M14

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019, Budget M14. - 9 voix POUR et 1 voix CONTRE

Remarque : les heures de Martine qui restent dues ne sont pas comptabilisées.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

DEPENSES :	- 817 999.25 €
RECETTES :	+ 843 374.21 €

Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 25 374.96 €
REPORT DU RESULTAT 2018 :	+ 211 693.05€
TOTAL FONCTIONNEMENT :	+ 237 068.01€

Section d'Investissement

DEPENSES :	- 204 292.22€
RECETTES :	+ 232 892.82€

Soit un excédent d'investissement de :	+ 28 600.60€
REPORT DU RESULTAT 2018 :	- 116 540.67€
TOTAL INVESTISSEMENT :	- 87 940.07 €

EN RESUME AU 31/12/2019 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 149 127.94€

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –M 49 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019, Budget M49 – Assainissement
11 voix POUR

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement**Section d'Investissement**

DEPENSES : - 28 146.07€

DEPENSES : -28 530.76€

RECETTES : + 56 536.65€

RECETTES : + 16 152.78€

Soit un excédent de fonctionnement de : + 28 390.58€ Soit un déficit d'investissement de : - 12 377.98€

REPORT DU RESULTAT 2018 : + 403 125.27€

REPORT DU RESULTAT 2018 : + 84 172.89€

TOTAL FONCTIONNEMENT : + 431 515.85€

TOTAL INVESTISSEMENT : + 71 794.91€

EN RESUME AU 31/12/2019 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 503 310.76€**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT 3ème Tranche**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019, Budget Annexe – Lotissement 3ème Tranche « La Briqueterie » - 9 voix POUR et 2 voix CONTRE

Remarque : manque de publicité sur les terrains à vendre, des annonces sur « Le Bon Coin » avaient été faites.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses : - 348 609.02 €

Recettes : + 348 609.47 €

Soit un excédent d'exploitation de : + 0.45 €

Report du résultat 2018 : + 155 368.07€

Soit un excédent d'exploitation de : + 155 368.52 €**Section d'Investissement**

Dépenses : - 313 238.19 €

Recettes : + 345 815.42 €

Soit un excédent d'investissement de : + 32 577.23 €

Report du résultat 2018 : - 345 815.42 €

Soit un déficit d'investissement de : - 313 238.19€**EN RESUME AU 31/12/2019 LA COMMUNE A UN DEFICIT DE CLOTURE : - 157 869.67€****COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – STATION-SERVICE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019, Budget Station-service. 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement**Section d'Investissement**

DEPENSES : - 1 150 645.87€

DEPENSES : - 48 233.50€

RECETTES : + 1 149 403.07€

RECETTES : + 46 905.17€

Soit un excédent de fonctionnement de : - 1 242.80€ Soit un déficit d'investissement de : - 1 328.33€

REPORT DU RESULTAT 2018 : + 10 957.47€ REPORT DU RESULTAT 2018 : - 2 750.30€

TOTAL FONCTIONNEMENT : + 9 714.67€ TOTAL INVESTISSEMENT : - 4 078.63€

EN RESUME AU 31/12/2019 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 5 636.04€

COMPTE DE GESTION 2019 – M14 –M 49 - LOTISSEMENT 3ème Tranche et Station-Service

Mr le Maire informe que les comptes de gestion 2019 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de la commune.

Concernant le Compte de Gestion 2019 M14, le Conseil Municipal l'adopte par 09 voix pour et 1 abstention.

Puis pour le Compte de Gestion 2019 M49, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Puis pour le Compte de Gestion 2018 Lotissement 3^{ème} Tranche, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Et enfin Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 de la Station-Service Communale.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2019 – M 14

Vu le Compte Administratif 2019 du budget M14, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **160 541.07 € (Pour le calcul : déficit d'investissement de 87 940.07€ + reste à réaliser dépenses de 72 601€)** de l'excédent de fonctionnement au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits inscrits au Budget Primitif 2020-M14

Diagnostic assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales – répartition entre le budget général et le budget M49

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le diagnostic assainissement et le schéma de gestion des Eaux Pluviales valant zonage pluvial a été lancé. En accord avec la trésorerie, une répartition entre la prestation concernant le budget général et le budget M49 a été réalisée et validée par le Bureau d'études.

Budget Général : 17 779,50 €

Budget M49 : 95 768,25 €

Total :113 547,75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition proposée et impactera la réalisation de cette étude sur les budgets adaptés.

BIBLIOTHEQUE – désherbage

Monsieur le Maire informe que Mme Michèle CHATILLON, adjoint territorial du patrimoine, à la bibliothèque de Songeons et les bénévoles de la bibliothèque demandent l'autorisation de procéder à la destruction de vieux livres usagés pour la période du 07/04/2018 au 25/10/2019 (désherbage).

Le Conseil Municipal donne son accord pour le désherbage

GRAVILLONNAGE 2020

M. le maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de gravillonnage 2020 sur la commune de Songeons :

- devis SERONVILLE – rue principale : 7214,78€
- devis rue de la Laiterie : 5882,45€
- devis rue de la Briqueterie : 2775,43€

devis portés au budget 2020

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CGT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention territoriale globale CTG et ses annexes portant sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

3 ABSTENTIONS – 10 VOIX POUR

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire a signé ladite convention.

SIAEB

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 concernant l'adoption de la modification des statuts du SIEAB,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2019 relatif à la modification des statuts du syndicat,
Vu la délibération en date 5 mars 2018 annulée et remplacée par la délibération en date du 9 octobre 2019 concernant le retour du patrimoine incendie aux diverses communes adhérentes au SIEAB,

Monsieur le Président rappelle que :

La compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent,

Vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

- d'approuver le certificat de transfert ci-joint, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires, ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.
- d'intégrer, ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents :

- D'intégrer les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif
- De transmettre au Trésorier(e) de la commune le certificat pour signature.
- De retourner ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

ZONAGE DU PLU

1. ZONE DE DEVELOPPEMENT « LES VIGNES » - SONGEONS

Le contexte

Dans le cadre de l'élaboration puis de la modification de son PLU, la commune de Songeons avait identifié cette zone, pour pouvoir y développer de nouvelles activités.

Promouvoir une bonne intégration environnementale de cette zone était une priorité ; ainsi, une étude d'aménagement a été réalisée en 2014 prenant en compte toutes les dimensions d'un tel projet avec notamment des **préconisations paysagères et sur le bâti.**

Pourquoi maintenir cette zone dans le PLUIh ?

La zone d'activités de la commune de Songeons se trouve complètement occupée ; le PLU actuel ne dispose pas d'autres emplacements permettant le développement de nouvelles activités ; la configuration de la partie urbanisée de la commune ne présente pas, non plus, de disponibilité foncière permettant d'accueillir de nouvelles activités, y compris celles à caractère touristiques.

La proposition de développer une nouvelle zone, route de Morvillers, semble difficile à réaliser :

- Il s'agit d'une zone inondable,
- Cela induirait une augmentation du trafic dans le centre bourg de Songeons ce qui n'est pas souhaité,
- La configuration et l'aménagement du centre de Songeons (implantation du bâti et voirie) ne peuvent pas supporter une intensification du trafic routier de véhicules lourds.

La commune de Songeons souhaite **affirmer son statut de centre bourg structurant de la CCPV**. Sa volonté est de **conforter l'animation commerciale existante du centre** (projet de « redynamisation du centre bourg » retenu par la Région Hauts de France) et d'offrir la possibilité de **développer des activités complémentaires** par une nouvelle offre foncière y compris pour des activités à caractère touristique. Le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'implantation d'un libre-service alimentaire en périphérie de son territoire et s'y est, d'ailleurs, engagé dans le cadre du projet de « redynamisation du centre-bourg » de la Région.

La commune de Songeons est d'ores et déjà propriétaire d'une superficie de 8 ha sur cette zone « Les Vignes » et a la volonté d'acheminer les réseaux (eau, assainissement et électricité) au pied de celle-ci.

La demande de la commune de Songeons n'est pas de surdimensionner un développement à caractère économique qui ne correspondrait ni à son caractère même et ni à celui de son environnement mais de répondre :

- d'une part, **aux besoins d'entreprises existantes sur le territoire** (cf : courrier transmis par la société VERTDIS et SERV'OISE)
- d'autre part, **aux besoins du secteur en matière touristique** (cf : secteur de Songeons qualifié par la CCPV de « quartier à caractère touristique »).

2. TERRAINS A BATIR

Rues Amand et de la Herse : création de terrains pour y accueillir des pavillons individuels et du semi-collectif,

Rue des Champs : affiner la cartographie des terrains à bâtir avec trois parcelles supplémentaires déjà existantes (non identifié en jaune),

Rue de Séronville : terrain identifié en jaune correspondant au jardin d'une propriété et paraissant difficilement divisible et sans accès – l'autre parcelle pourrait contenir deux terrains.

3. BOURG CENTRE

La continuité des commerces de rez-de-chaussée ne pouvant changer de destination doit s'appliquer également de part et d'autre de la rue du Maréchal de Boufflers.

ARGUMENTAIRE

La voirie n'est pas adaptée à une augmentation du trafic et notamment du trafic poids lourds.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le document présenté.

QUESTION DIVERSES

- Ramassage des déchets verts : maintien de la convention prévu, la commune doit mettre en place l'organisation pour son fonctionnement.
- La Poste : bureau fermé du 10 au 22 mars, ouverture vendredi après-midi de 14h à 17h uniquement pour les opérations financières. Les colis et lettres recommandées seront à déposer à Grandvilliers.
- Un message aux parents sera fait suite à la fermeture des écoles.

- L'organisation des élections sera faite selon les consignes délivrées par la préfecture de l'Oise.
- La convention rédigée le 12/11/2019 avec le Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux de la rue Crignon-Fleury est arrivée en mairie en date du 02/03/2020.
- M. Robert MABILLOTTE informe le Conseil Municipal que :
 - ✓ la fin des travaux rue des Lunetiers est prévue,
 - ✓ les travaux d'assainissement place de la Halle commenceront le 23/03/2020,
 - ✓ la possibilité de postuler à la région Hauts de France, label « Les villages Fleuris »,
 - ✓ regrette les dégradations au lavoir, indique que la vidéo surveillance peut aider à limiter les dégradations.
- M. Loïc TAPISSIER demande à Mme Isabelle DESHAYES d'ôter la publication d'une convocation travaux sur les réseaux sociaux.
- M. Loïc TAPISSIER remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour les débats.
- M. Frédéric LANGLOIS félicite les membres de la commission fleurissement et remercie le conseil municipal et M. le maire pour les réalisations de ces dernières années.
- M. Sylvain CUYER relaie une réclamation de Monsieur Philippe PLOUCHARD qui affirme avoir subi des dégâts (fissures) sur le carrelage de la salle lors des travaux dans la rue des Lunetiers. Il est rappelé qu'une visite avait été faite chez Monsieur PLOUCHARD avec l'entreprise à la suite des travaux mais que rien ne prouvait que les travaux étaient à l'origine des fissures.

Le Mot de la fin de séance :

Dernier Conseil Municipal : M. François DUMARS évoque ses vingt-cinq années de maire de la commune et six années de conseiller municipal. Il remercie les adjoints et les conseillers municipaux pour tout le travail effectué pour l'intérêt de Songeons et évoque les réalisations qui ont contribué à faire de Songeons un pôle structurant et reconnu tant au niveau de la Communauté de Communes de la Picardie Verte qu'au niveau départemental. Monsieur DUMARS souhaite que la vie communale continue dans l'esprit de convivialité, respect et solidarité.